Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260910-DEL10092026_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 septembre 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.
Effectif légal : 7
Procuration : 2

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué
Johanna Buchter, Conseillère Municipale

DEL10092026-13

CHOIX DU COFFRET GOURMAND 2026

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,
Vu la consultation lancée en procédure adaptée le 12 juin 2026,

Considérant les offres reçues pour les coffrets et leur analyse effectuée au regard des critères définis dans le cahier des charges, du nombre de produits et du contenant proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De retenir l'établissement ANDIKADO situé à Coulanges-Les-Nevers,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité par 10 voix (dont 2 procurations).
L'association "Sauvegarde 58" ayant répondu à la consultation, Mme Michèle Roy siégeant au titre de celle-ci ne prend pas part au vote.

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer